

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Laurent LAFAYE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 13 février 2025

Étaient présents :

Laurent LAFAYE, Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER (arrivé à 18h46), Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Damien NICOT

Étaient absents représentés :

Céline DUPUY-LEGRAND (arrivée à 19h33) pouvoir à Nicolas BALOT
Chantal BOUTHINAUD pouvoir à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2025/D/013 - Objet : Détermination du nombre d'adjoints par le Conseil municipal

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L2222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure en date du 25 mai 2020, la Commune dispose, à ce jour, de 8 adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De fixer à 8 le nombre des adjoints au Maire de la Commune de Feytiat.

Motion adoptée par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 20 février



Le Maire,

Laurent LAFAYE.